Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_052-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2026

Date de convocation : 03/02/2026 **Date d'affichage :** 03/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 27 31

L'an deux mille vingt six, le dix février, à 19 Heures 00, à la GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, HAMON Carole, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
VASNIER Pascal, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
DUMAS Patrice donne procuration à HAMON Carole
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
LARIVIERE-GILLET Yannick donne procuration à BOUGEOT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_052-DE

N° DEL_2026_052

Objet **Habitat**

Convention d'adhésion au CAU35 - avenant 2026

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné adhère actuellement au Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35) du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine afin d'assurer les permanences d'un architecte-conseil sur le territoire.

Lors de ces permanences, l'architecte-conseil rencontre les particuliers qui ont un projet d'extension, de réhabilitation, ou pour toutes autres questions relatives à l'habitat et condition de confort. Il accompagne également les élus dans leurs projets d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement ou d'entretien de leur patrimoine. En outre, depuis le 1er décembre 2021, un paysagiste-conseil est également présent dans l'équipe et intervient à l'échelon Départemental auprès des élus souhaitant bénéficier d'un conseil en paysage.

La convention 2023-2025 est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Le CAU 35 sollicite les EPCI du département pour prolonger la convention actuelle pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2026). Cet avenant doit permettre au CAU35 d'élaborer une nouvelle convention qui sera proposé au cours de l'année 2026.

Il est donc proposé un avenant à la convention 2023-2025 avec évolution de l'article 7 (durée de la convention) comme suit :

« Article 7 : Durée de la convention :
Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. »

Monsieur le Président propose de valider cet avenant permettant d'assurer la continuité de l'accompagnement du CAU35 en 2026 et sollicite l'autorisation de la signer.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné n°DEL_2025_011 en date du 17 janvier 2023 ayant approuvé la convention d'adhésion au CAU35 pour la période 2023-2025

Vu la proposition d'avenant du CAU35 pour prolonger la convention 2023-2025 pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
MESTRIES Gaëlle

VALIDE l'avenant prolongeant la convention d'adhésion au CAU35 2023-2025 sur l'année 2026, modifiant l'article 7 : Durée de la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ci-annexée et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 11/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame LAVASTRE Isabelle

Le *11/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen

